



x

Brouillage lié au déploiement de la 4G ou 5G

La cohabitation de deux réseaux, de structures très différentes et sur des blocs de fréquences contiguës, peut ponctuellement perturber la réception de la TNT.

L'arrêt de la télévision hertzienne analogique et le passage à la télévision numérique terrestre (TNT) ont permis de transférer une partie du spectre audiovisuel, la bande dite des 800 MHz (791-862 MHz) puis celle des 700 MHz (694-790 MHz), vers les services de téléphonie mobile.

En cas de brouillage, un numéro de téléphone

Les cas de brouillages répertoriés ont été dans la quasi-totalité des cas liés à la saturation des équipements de réception. En effet, la proximité d'un émetteur de téléphonie 4G ou 5G et d'une réception TNT peut provoquer un « éblouissement » de cette dernière.

En cas de brouillages avérés, la pose d'un filtre adapté au niveau de l'installation de réception constitue la solution la plus efficace. Ce filtre est, sous conditions, pris en charge par les opérateurs mobiles.

Les téléspectateurs, dont la réception audiovisuelle est soumise à une interférence avec un relais téléphonique, doivent en premier lieu se faire connaître auprès du centre d'appels de l'Agence nationale des fréquences, dont le numéro de téléphone est le **09 70 818 818 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h au prix d'un appel local)**. Ils recevront alors les explications et conseils nécessaires pour résoudre leur problème.

De plus amples explications sur les processus retenus pour cette cohabitation inédite de la TNT avec la téléphonie de 4ème et 5ème génération sont détaillées sur l'espace internet www.recevoirlatnt.fr (Nouvelle fenêtre).

L'enquête approfondie de l'ANFR et de l'Arcom

Les conditions pour l'ouverture d'une enquête

Il faut remplir deux conditions à la fois :

1. Vous receviez correctement la télévision par l'antenne « râteau » mais cette réception s'est dégradée.
2. Vous avez effectué les vérifications qui s'imposent pour écarter les causes les plus fréquentes de problèmes de réception.

Vous pouvez alors solliciter une enquête qui sera conduite sous la responsabilité de l'Arcom et de l'Agence nationale des fréquences (ANFR).

Pour ce faire vous pouvez :

- remplir le formulaire de réclamation de l'Agence nationale des fréquences : assistance.recevoirlatnt.fr (Nouvelle fenêtre)
- appeler le centre d'appel de la protection de la réception de l'ANFR au **09 70 818 818** (appel non surtaxé) ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h.

- Si vous représentez une collectivité territoriale, vous pouvez adresser votre signalement à l'Arcom par un courrier postal.

La procédure à suivre et son déroulement

A savoir : si le problème est constaté par un grand nombre de personnes dans votre région, il est très probable que les professionnels, qui pourront utilement vous renseigner, auront déjà averti l'Arcom ou l'ANFR, ce qui rend une démarche individuelle inutile.

1. [Téléchargez le formulaire de demande d'enquête approfondie.](#)
2. Vous devez remplir **le haut du formulaire** de demande d'enquête en précisant qu'il s'agit bien d'une dégradation de la qualité de réception et en expliquant ce qui a changé.
3. **Confiez ce formulaire à un professionnel** de votre choix (un installateur ou un organisme de contrôle) afin qu'il s'assure que ce n'est pas un dysfonctionnement de votre installation domestique qui provoque la dégradation. **Ce diagnostic ne vous sera pas remboursé.**
4. **Renvoyez la demande d'enquête à l'ANFR** à l'adresse précisée sur le document. L'enquête sera prise en charge par l'ANFR et l'Arcom dans le cadre de leur mission de service public.
5. Plus d'informations sur www.recevoirlatnt.fr ([Nouvelle fenêtre](#)).